



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la commission ad hoc préavis 15-2023 au Conseil communal de la Ville de Pully

Mesures OSTRAL
Organisation pour l'approvisionnement en électricité en
cas de crise
Crédit demandé de CHF 767'000.-

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc citée en titre s'est réunie le lundi 14 septembre à 17h30.

Pour la commission ad hoc :

Présidence : M. Tristan GRATIER

Présents : Mme Mary MAYENFISCH-TOBIN, MM. Philippe CLAVIEN, Claude DUFOUR, Daniel HAMMER, André OGAY, Bernard SUTER

Excusés : Arnaud MONNARD, Jean-Marc SOTTAS

Pour la Municipalité :

Mme Lydia MASMEJAN, Municipale accompagnée de M. Sebastien CORNUZ, Chef de service Direction des domaines, gérances et sports et de M. Jonathan GERAUDEL, Responsable gestion immobilière.

Présentation du préavis par la Municipale et le chef de service

Mme Lydia MASMEJAN rappelle l'objet du préavis dans sa globalité et propose de passer la parole à M. Sebastien CORNUZ. Ce dernier indique que l'intitulé pourrait être revu car il s'agit bien d'économie d'énergies qui sont ici proposées. Il ajoute que pour mémoire six immeubles sont qualifiés de gros consommateurs d'énergie et des mesures s'imposent à nous et qu'il vaut mieux le faire en amont que dans l'urgence avec des conséquences délétères pour les usagers. Pour le chef de service, l'objectif est donc de réduire les factures d'électricité et en particulier celles en lien avec l'éclairage. Il ajoute qu'un gros travail

d'inventaire a été fait avec un expert. Plus de 6000 sources lumineuses seront, notamment, remplacées dans le cadre du préavis dont le montant s'élève à CHF 767 000. Monsieur Cornuz précise que la commission des finances s'est penchée sur l'objet et finalement il y a eu beaucoup d'abstentions faute de documentation suffisante lors du vote, ce qui a été corrigé par après.

Discussions et questions

Le Président de la commission remercie la Municipale et son équipe et ouvre la discussion en proposant d'abord un tour de table général d'entrée en matière, puis en détail.

Un commissaire regrette que la commission des finances n'ait pas reçu préalablement les documents détaillés et souhaite que ce genre d'infos soit vraiment anticipées, ce à quoi la municipale répond qu'elle en prend sincèrement bonne note et corrigera le tir au futur.

Un commissaire revient sur la projection des économies qui seront ainsi faites et souligne que l'investissement sera amorti d'ici 10 ans, toutes choses égales par ailleurs. Le prix indiqué au travers du préavis comprend entre autres le matériel, la pose, les câbles à tirer et autres raccordements. Il ne s'agit donc pas simplement d'ampoules et de détecteurs comme certains pourraient l'avoir compris et du coup s'étonner du prix. Au-delà des luminaires un membre la commission se pose la question des appareils électroménagers et il lui est répondu qu'ils sont à jour et conformes à l'exception de la table culinaire d'enseignement du collègue Arnold Reymond représentant une somme modeste qui ne change pas le préavis.

Le chef service précise à bon escient qu'un préavis positif a été donné de la part de la commission ad hoc sur les panneaux solaires du collègue Arnold Reymond.

Un commissaire se demande si d'autres luminaires plus efficaces pourraient voir le jour d'ici quelques années et rendraient ainsi l'actuelle démarche moins utile dans ses effets et respectivement est-ce le bon moment d'acheter les produits en question qui sont peut-être à leur prix le plus élevé. Il lui est répondu que le tarif de l'électricité ne baissera vraisemblablement pas prochainement d'une part et d'autre part que le préavis ne mise pas que sur la question du prix de l'électricité, mais aussi sur la nécessaire pause de détecteur de présence favorisant les économies immédiates et à long terme.

Un de nos collègues revient sur l'importance pour lui de pouvoir couper l'éclairage public à certaines heures de la nuit à l'instar d'autres communes vaudoises.

À la question de savoir s'il est plus efficace de changer en une seule fois que petit à petit les luminaires, il est répondu que des effets immédiats économiques ont été démontrés avec la salle omnisports qui a été équipée de leds entièrement. En changeant d'un coup toute une série de luminaires ne devrions-nous pas baisser le budget courant qui intégrait petit à petit ces différentes modifications ? À cette remarque, il est répondu qu'il s'agit d'une fausse bonne idée car il faut garder ce budget en termes d'efforts pour investir continuellement. Du coup un commissaire rétorque que le budget courant ne suffit manifestement pas et qu'il faudrait idéalement planifier ces investissements. Nous sommes rassurés dans notre questionnement par la réponse de la Municipale et du Chef de service qui nous indiquent en chœur qu'un cockpit immobilier, intégrant une planification des investissements à l'horizon 10 ans, est en cours de préparation pour 70 immeubles. Une

stratégie énergétique pourrait d'ailleurs être développée en parallèle de la stratégie de conservation de la valeur patrimoniale. Cet élément est vivement salué par la commission.

Un commissaire se pose la question de savoir s'il est raisonnable d'investir, alors que peut-être de nouvelles technologies produiront de l'énergie moins chère. Il lui est répondu que l'on ne pourrait que se réjouir d'une telle nouvelle, mais qu'à ce stade de la discussion il vaut mieux tabler sur ce que nous savons et qu'à court et moyens termes nous sommes dépendants de l'étranger et qu'il vaut mieux agir sur ce que nous maîtrisons.

À l'instar de certaines réflexions sur l'opportunité de changer sa vieille voiture thermique contre une nouvelle voiture électrique, certains se demandent s'il est opportun de changer toutes les ampoules qui fonctionnent à satisfaction. Ce à quoi il nous est répondu que les anciens modèles d'ampoules n'existent plus d'une part et d'autre part qu'on ne pourrait pas facilement gérer des zones différentes avec des anciens et des nouveaux luminaires. Tout ceci sans parler du coût supplémentaire évoqué ci-dessus en lien avec une démarche au cas par cas de changement de luminaires et non pas en une seule fois. Un autre commissaire se demande si les vieilles sources lumineuses pourraient être revendues et si pour le moins les fournisseurs peuvent les reprendre et nous faire des prix ? Le chef service intégrera bien évidemment cette donnée dans ses démarches, toutefois cela semble peu probable au vu du produit en question qui n'est pas comparable à des voitures.

Toujours à la recherche d'économies, des membres de la commission se demandent si l'on pourrait bénéficier de subventions fédérales et la réponse est malheureusement négative.

Le président de la commission souhaite faire un dernier tour de table permettant à chacun de se positionner et retient les éléments suivants :

- Il y a 10 ans le changement de l'éclairage public a fait faire beaucoup d'économies et il en est de même pour la salle de la maison pulliérane avec ses leds qui ont généré une baisse de la facture de 50 %.
- Les réponses données par la Municipale et ses collaborateurs sont appréciées.

Le Président de la commission passe au vote et constate que sur les 7 membres présents, 6 personnes acceptent, 0 refuse le préavis et 1 abstention.

En conséquence, la commission recommande au Conseil communal de la Ville de Pully d'accepter les conclusions telles que présentées.

Pour la commission ad hoc,

Président :
Tristan Gratier

Séance commencée à 17h30 et levée à 18h50.

Pully, le 19 septembre 2023